



*Handwritten initials and signatures in blue ink.*

Laval, le 24 octobre 2018

Aux membres du conseil d'établissement 2018-2019

Objet : Projet de résolution  
Reddition de compte 2017-2018 Plan d'orientation – Plan de réussite - CGRÉ

ATTENDU qu'il y a eu l'adoption du plan stratégique 2011-2016 de la Commission scolaire de Laval;

ATTENDU que les membres du conseil d'établissement 2011-2012 de l'École Polymécanique de Laval ont approuvé, le 28 mars 2012, le « Plan d'orientation 2011-2016 »;

ATTENDU que les membres du conseil d'établissement 2017-2018 de l'École Polymécanique de Laval ont approuvé, le 24 novembre 2017, le « Plan de réussite 2017-2018 »;

ATTENDU l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU le projet de convention de gestion et de réussite éducative 2017-2018;

ATTENDU la prise en compte du plan d'orientation de l'école ainsi que sa situation particulière;

Il est proposé par :  
Michel Trudel  
Enseignant

ET RÉSOLU

QUE la « Reddition de compte 2017-2018 Plan d'orientation – Plan de réussite - CGRÉ » jointe à la présente résolution soit approuvée par le conseil d'établissement.

*Handwritten signature of Michel Trudel in blue ink.*  
\_\_\_\_\_  
Président(e) de l'assemblée

*Handwritten signature of Michel Toutant in blue ink.*  
\_\_\_\_\_  
Michel Toutant, directeur



**ÉCOLE  
POLYMÉCANIQUE  
DE LAVAL**

**École Polymécanique de Laval**

**REDDITION DE COMPTE 2017-2018**

**OBJECTIFS**

**Plan d'orientations  
Plan de réussite  
CGRÉ**

*Ch.*  
*✓*

**Objectif #1**

**Diminuer de 10%, d'ici juin 2018, le taux d'absentéisme**

**Cet objectif :**

- Se retrouve dans la CGRÉ et le Plan de réussite

**Quelle est la SITUATION ACTUELLE pour cet objectif au moment de la présente reddition de comptes ?**

Pour 2017-2018, le taux d'absentéisme a été de 10,39% comparativement à un taux de 13,27% pour l'exercice précédent, soit une diminution de 2.88%.

**Comment qualifiez-vous votre progression annuelle vers l'atteinte de cet objectif :**

- La progression vers l'atteinte de cet objectif est jugée satisfaisante.

**Commentaire :**

Les moyens mis en place pour arrêter la progression et diminuer le taux de l'absentéisme ont porté fruit et ce, au-delà des objectifs fixés. Nous continuerons nos efforts dans ce sens afin de consolider nos résultats.

eh  
L3

## Objectif #2

Augmenter de 2% de la période de référence (2014-2015) le taux de diplomation des groupes qui termineront en 2017-2018.

Cet objectif :

- Se retrouve dans la CGRÉ et le Plan de réussite

Quelle est la SITUATION ACTUELLE pour cet objectif au moment de la présente reddition de comptes ?

Pour l'exercice 2017-2018, le taux de diplomation a été de 78.88% soit une augmentation de 2,73% du taux de départ établi à 76,09% en 2014-2015. Cette augmentation dépasse l'objectif fixé.

Comment qualifiez-vous votre progression annuelle vers l'atteinte de cet objectif :

- La progression vers l'atteinte de cet objectif est jugée satisfaisante.

Commentaire :

Afin de s'assurer de comparer des valeurs équivalentes, la même procédure de calcul que les années précédentes a été utilisée pour calculer le taux de diplomation des élèves pour l'année 2017-2018. L'objectif fixé était d'augmenter le taux de diplomation de 2% en comparaison avec l'année de référence 2014-2015 pour laquelle le taux de diplomation était de 76.09%. Les statistiques nous démontrent que l'objectif a été rencontré et même dépassé avec un taux de diplomation de 78,82%, soit une augmentation de 2,73%.

01-  
23

### Objectif #3

Prendre connaissance et amorcer une réflexion sur le futur plan d'engagement vers la réussite éducative proposé par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur.

Cet objectif :

- Se retrouve dans le Plan de réussite uniquement

Quelle est la SITUATION ACTUELLE pour cet objectif au moment de la présente reddition de comptes ?

La direction ayant participé à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite éducative de la commission scolaire, elle en a pris connaissance. Toutefois, le plan n'ayant été déposé qu'en juin 2018, la réflexion sur ce dernier en préparation du projet éducatif n'a pu être amorcée au niveau du centre.

Comment qualifiez-vous votre progression annuelle vers l'atteinte de cet objectif :

- Contrairement à ce qui était prévu, cet objectif n'a pas été travaillé.

Commentaire :

La réflexion sur le projet éducatif en lien avec le projet d'engagement vers la réussite scolaire de la commission scolaire n'a pu être amorcée au cours de l'exercice 2017-2018 puisque le plan a été déposé en juin 2018. La réflexion tant au niveau de la direction que de l'ensemble du personnel du centre aura lieu au cours de l'exercice 2018-2019 afin de déposer au cours de cette année un projet éducatif qui reflète les orientations et les objectifs de la commission scolaire.

*D.c*  
*v.2*

**REDDITION DE COMPTE 2017-2018**

**MOYENS**

**Plan de réussite  
CGRÉ**

**Moyen:**

Appliquer les mécanismes de suivi des absences. (en lien avec les objectifs #1 et #2)

La norme commune de suivi des absences consiste en une série de procédures et d'un formulaire servant à informer l'élève et les différents intervenants, d'une problématique le concernant. En fonction du type de problématique, l'élève est rencontré. Pour les absences, les interventions sont faites en fonction d'un nombre d'heures d'absence, indiqué dans l'agenda.

**Ce moyen fait partie :**

- Du plan de réussite et de la CGRÉ.

**Comment qualifiez-vous l'implantation et l'impact de ce moyen ?**

- L'implantation de ce moyen est satisfaisante
- Son impact est satisfaisant.

**Commentaire :**

Au cours de l'exercice 2016-2017, la direction du centre a effectué des recherches auprès des autres centres de formation professionnelle de la commission scolaire pour déterminer les pratiques gagnantes en matière de contrôle des absences. De plus, l'ajout de 2 journées par semaine au poste de la conseillère en formation a permis d'avoir les ressources nécessaires pour travailler à l'élaboration et à la mise en place d'un protocole de contrôle des absences.

Pendant l'année 2017-2018, certaines procédures de suivi des absences ont été appliquées de façon rigoureuse. Un suivi serré des absences par les enseignants, la conseillère en formation et la direction a permis d'instaurer de bonnes habitudes et de déceler des problématiques, limitant ainsi l'absentéisme. Par ailleurs, des améliorations aux procédures ont été apportées, un protocole de gestion des absences a été rédigé et l'agenda des élèves a été modifié pour s'arrimer avec ce protocole. La mise à l'essai du protocole s'est faite avec les nouvelles cohortes et pour les cohortes déjà en formation, des mesures de transitions ont été mises en place pour mener au respect des nouvelles consignes.

L'expérimentation du protocole a permis d'identifier les améliorations à y apporter et une nouvelle version du protocole sera écrite et officialisée en début d'année 2018-2019, puis implanté par tout le personnel concerné.

**Moyen:**

Accompagner les élèves en difficulté. (en lien avec les objectifs #1 et #2)

Depuis le 27 mars 2017, la présence à l'École Polymécanique de Laval d'une conseillère en formation est passée de 3 jours semaine à cinq jours semaine. L'un des objectifs de cet ajout de personnel était d'accompagner les élèves en difficulté.

**Ce moyen fait partie :**

- Du plan de réussite et de la CGRÉ.

**Comment qualifiez-vous l'implantation et l'impact de ce moyen ?**

- L'implantation de ce moyen est satisfaisante
- Son impact est satisfaisant

**Commentaire :**

Les enseignants ont développé l'habitude de référer à la conseillère en formation les élèves pour lesquels ils décèlent une difficulté ce qui permet de mettre en place rapidement des mesures d'aide et d'accompagnement. Par ailleurs, la conseillère en formation visite les nouvelles cohortes pour se présenter et présenter ses services, elle demeure présente et impliquée dans la vie étudiante tout au long de l'année, ce qui contribue à rendre le service d'aide à l'élève accessible.

**Moyen:**

Accompagner et soutenir, en début de formation, les élèves qui seront diplômés avant l'âge de 20 ans. (en lien avec les objectifs #1 et #2)

Depuis l'exercice 2014-2015, tous les élèves devant être diplômés avant l'âge de 20 ans sont rencontrés par la conseillère en formation. Des mécanismes sont mis en place pour assurer à ces élèves, un support adéquat.

**Ce moyen fait partie :**

- Du plan de réussite et de la CGRÉ.

**Comment qualifiez-vous l'implantation et l'impact de ce moyen ?**

- L'implantation de ce moyen est terminée
- Son impact est satisfaisant



**Commentaire :**

Au début de l'année 2017-2018, un ajout a été fait à la fiche de santé que complètent les élèves en début de formation, afin d'y inclure des questions concernant les difficultés scolaires. Les élèves peuvent également cocher s'ils désirent recevoir des services d'aide ou d'accompagnement. La conseillère en formation rencontre tous les élèves qui ont coché cette case pour vérifier les services qui peuvent être offerts et discuter, le cas échéant, des mesures adaptatives. Ce moyen a permis d'agir en amont en prévenant les difficultés plutôt que de réagir lorsque l'élève rencontre des échecs.

**Moyen:**

Concevoir et mettre en place une nouvelle structure et de nouvelles procédures pour le suivi des absences. (en lien avec les objectifs #1 et #2)

L'objectif de la nouvelle structure d'intervention est de permettre d'intervenir plus rapidement et plus efficacement. Elle est conçue également pour permettre d'identifier les élèves en difficulté. Cette structure utilise les alertes Tosca.net et fait intervenir les enseignants, les chefs de groupes, la conseillère en formation et la direction en fonction de critères présentement en développement.

**Ce moyen fait partie :**

- Du plan de réussite et de la CGRÉ.

**Comment qualifiez-vous l'implantation et l'impact de ce moyen ?**

- L'implantation de ce moyen est satisfaisante
- Son impact est satisfaisant

**Commentaire :**

Un processus de contrôle des absences a été mis à l'essai au cours de l'année 2017-2018. L'utilisation des alertes Tosca.net s'est avéré utile mais a également nécessité des ajustements. À la lumière des succès et difficultés rencontrées au cours de l'exercice précédent, un protocole est en écriture et sera implanté au cours de l'année 2018-2019.

**Moyen:**

Développer un outil de calcul statistique précis pour la diplomation par groupe et par élève (Objectif #2)

Pour avoir des données qui correspondent à la réalité de la formation professionnelle, nous avons compilé les statistiques de diplomation de la période de référence 2014-2015 par groupe et par élève, plutôt que par année scolaire. L'objectif est de savoir par groupe, quels élèves ont débuté la formation et dans ces groupes, lesquels ont été diplômés. Si l'élève a été diplômé dans un autre groupe que son groupe d'origine, sa diplomation sera inscrite dans son groupe d'origine. Cet outil ne prend pas en considération les intégrations des élèves provenant de la RAC. (Reconnaissance des acquis et des compétences)

Ch  
43

Pour effectuer le suivi, les statistiques pour les groupes ayant terminé de 2014 à 2017 ont été compilées.

**Ce moyen fait partie :**

- Du plan de réussite et de la CGRÉ.

**Comment qualifiez-vous l'implantation et l'impact de ce moyen ?**

- L'implantation de ce moyen est satisfaisante
- Son impact est satisfaisant

**Commentaire :**

En continuité avec ce qui a été fait pour les exercices précédents et afin de comparer des données obtenues suivant la même méthode, nous avons utilisé, cette année encore, l'outil de calcul développé par le centre pour obtenir les données précises quant au taux de diplomation de nos élèves.

Pour les années à venir, nous utiliserons l'indicateur qui a été développé par le service pour la formation professionnelle et qui tient compte de la date d'entrée des cohortes.

**Moyen:**

Prendre connaissance et s'appropriier (direction et professionnels du centre) la politique de la réussite éducative. (Objectif #3)

En fonction des orientations prises par la Commission scolaire de Laval, s'appropriier les éléments constituants retenus de la Politique de la réussite éducative.

**Ce moyen fait partie :**

- Du plan de réussite seulement.

**Comment qualifiez-vous l'implantation et l'impact de ce moyen ?**

- L'implantation de ce moyen est satisfaisante
- Son impact est satisfaisant

**Commentaire :**

La direction du centre ayant participé à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite éducative, elle a pris connaissance et s'est approprié la politique de réussite éducative. Par ailleurs, les professionnels du centre ont pu prendre connaissance de la politique mais sans plus. L'appropriation de la politique de la réussite éducative et du plan d'engagement vers la réussite se fera par les professionnels et l'ensemble du personnel au cours de l'exercice 2018-2019.

**Moyen :**

Mettre en place un comité de réflexion sur le futur plan d'engagement de l'École Polymécanique de Laval en fonction de la politique de la réussite éducative proposée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (Objectif #3)

En fonction des orientations de la commission scolaire, et des responsabilités respectives, proposer des projets favorisant l'atteinte de l'une ou l'autre des orientations de la politique ou à y collaborer.

**Ce moyen fait partie :**

- Du plan de réussite seulement.

**Comment qualifiez-vous l'implantation et l'impact de ce moyen ?**

- Contrairement à ce qui était prévu, l'implantation de ce moyen n'a pas été amorcée
- Non-applicable

**Commentaire :**

Puisque le plan d'engagement vers la réussite éducative n'a été déposé par la commission scolaire qu'au mois de juin 2018, le comité de réflexion n'a pas été formé au cours de l'exercice 2017-2018. C'est au cours de l'exercice 2018-2019 que le processus de réflexion sur le projet éducatif s'appuyant sur le PEVR de la commission scolaire se mettra en branle.

# Compléments de la CGRÉ



## Ressources allouées par l'établissement

Pour réaliser la mise en œuvre des moyens annoncés dans la CGRÉ, il était indiqué, à la section 3.3 de la convention, que les incidences budgétaires de ces moyens totaliseraient une somme de 0,00 \$.

Commentaires et précisions quant aux ressources qui ont été allouées par l'établissement à la réalisation des moyens annoncés :

*Aucun commentaire n'a été émis sur ce point.*

## Ressources spécifiques allouées par la CS à l'établissement

À la section 4.1 de la convention, voici ce dont il avait été convenu :

À chaque année, la commission scolaire alloue des ressources à ses établissements, dans le respect des encadrements légaux, réglementaires et administratifs en vigueur.

Commentaires et précisions quant aux ressources spécifiques qui ont été allouées par la CS à l'établissement :

*Aucun commentaire n'a été émis sur ce point.*

## Mesures de soutien et d'accompagnement

*Aucune demande de soutien ou d'accompagnement n'avait été soumise à la CS au moment de la signature de la convention..*

## Mécanismes de suivi

À la section 5.1 de la convention, voici ce dont il avait été convenu :

Au fur et à mesure que des boucles de régulation seront consignées dans le guichet unique, les notes de régulation portant sur les différents moyens de la convention de gestion et de réussite éducative y apparaîtront automatiquement, tant à l'écran que dans les rapports imprimés.

Commentaires et précisions quant aux mécanismes de suivi :

*Aucun commentaire n'a été émis sur ce point.*

Ch.  
C3

## Données liées au dépôt de la reddition de comptes

### Période couverte :

2017-2018

### Descriptif :

### Date du dépôt au conseil d'établissement :

Cliquez ici pour entrer une date.

### Date du dépôt dans le Guichet unique :

2018-09-14

### Date de création de ce rapport :

2018-09-24

Centre de formation

**École Polymécanique de Laval**

4095, boulevard Lévesques Est

Laval, Québec, H7E 2 R3

Téléphone : 450-662-7000, poste 2600

[\*www2.cslaval.qc.ca/polymecanique/\*](http://www2.cslaval.qc.ca/polymecanique/)

[\*polymecanique@cslaval.qc.ca\*](mailto:polymecanique@cslaval.qc.ca)



COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL